



Augmentation du prix d'un véhicule malgré le bon de commande sign

Par **cvturquoise**, le **30/10/2015** à **20:33**

Bonjour,

Je devais faire la révision de ma moto chez le concessionnaire qui me l'avait vendue. A cette occasion, souhaitant leur acheter un nouveau véhicule, je leur ai demandé un devis pour la reprise de l'ancien.

Il y avait 3 pièces à changer : 2 ont été changées pendant la révision et facturées sur celle-ci. Comme ils n'avaient pas la 3e pièce, ils devaient la déduire du devis...

Étant d'accord sur le principe, j'ai signé ce devis, puis un bon de commande pour le nouveau véhicule, devant faire l'échange le 31/10, (après préparation et carte grise).

Le bon de commande indique le prix du véhicule neuf, le montant de la reprise de l'ancien, la somme versée pour acompte, la somme restant due à la livraison, donc le jour de l'échange des véhicules. ...

Or, ce jour, veille de l'échange, ils me téléphone en disant qu'ils ont oublié de compter la 3e pièce dans la reprise et que ce sera donc plus cher....

Je leur ai dit que je n'étais pas d'accord mais que je ne comptais pas en discuter par téléphone mais à la remise du véhicule.

Ai-je le droit de refuser de payer la différence, en me tenant à ce qui est écrit, même s' ils ont vraiment fait une erreur ? Ils ne m'ont pas remis un double du devis signé puisque j'ai signé le bon de commande le même jour, je ne sais donc plus s' ils avaient détaillé les pièces à changer...

Ont-ils droit de refuser de faire l'échange si je refuse, sachant que j'ai déjà payé la moitié. ...

Merci pour vos conseils